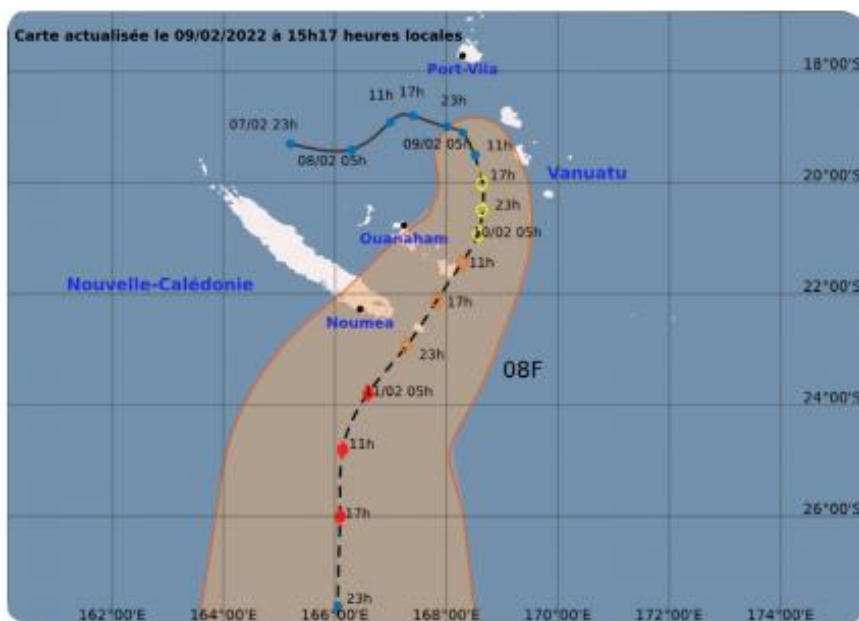


# Flash sécurité : Dépression tropicale 08F

La sécurité civile nous informe que la dépression tropicale faible 08F représente une menace directe pour la Nouvelle-Calédonie avec un passage prévu sur le territoire entre le jeudi 10 et le vendredi 11 décembre 2022.

## Information de la sécurité civile (communiqué n°3 du 09 février 2022) et Météo-France NC:

### dépression tropicale faible 08F Trajectoire observée et prévue



#### « Situation :

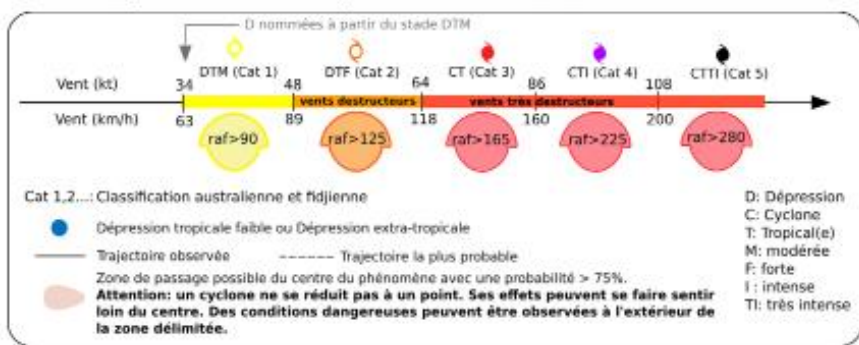
La dépression tropicale faible 08 F passe au stade de dépression tropicale modérée. Elle se déplace vers l’Ouest à environ 10km/h. Elle génère des vents de 55km/h, avec des rafales de 80 à 85 km/h à moins de 100 km de son centre, dans la partie Nord et Est.

[...] L’alerte cyclonique de **niveau 1** est déclenchée sur la province Sud et les communes de Houailou, Kouaoua et Canala, le mercredi 09 février 2022 à 22h00.

L’alerte cyclonique de **niveau 2** est déclenchée sur la province Sud et les communes de Houailou, Kouaoua et Canala, le jeudi 10 février 2022 à 08h00. L’arrêt de toute activité professionnelle, scolaire ou commerciale est effectif à compter de 6h jeudi 10 février 2022.

#### Information :

La sécurité civile appelle la population à se tenir informée de l’évolution de la situation en se connectant sur les sites de la sécurité civile : [securite-civile.gouv.nc](http://securite-civile.gouv.nc) et de Météo-France Nouvelle-Calédonie, [www.meteo.nc](http://www.meteo.nc) ou en écoutant les informations diffusées par les différents médias.



#### Consignes à la population :

La population est invitée à respecter les consignes diffusées par la sécurité civile. »

Voici ci-après les consignes de sécurité et la conduite à tenir durant la période cyclonique.

## L'ALERTE CYCLONIQUE : POUR BIEN LA COMPRENDRE, COMPTEZ JUSQU'À 2 !

**PRÉ-ALERTE :** cyclone en approche  
➔ *Soyez attentifs !*

**ALERTE 1** CYCLONE  
DANS MOINS DE 18H  
➔ **PRÉPAREZ-VOUS !**

**ALERTE 2** CYCLONE  
DANS MOINS DE 6H  
➔ **PROTÉGEZ-VOUS !**

**PHASE DE SAUVEGARDE :**  
cyclone passé  
➔ *Restez vigilants !*

TOUTES LES CONSIGNES EN CAS D'ALERTE CYCLONIQUE SUR [www.gouv.nc](http://www.gouv.nc)

## CONSIGNES POUR CHACUNE DES 4 PHASES :

**PRÉ-ALERTE :** cyclone en approche  
➔ *Soyez attentifs !*

La pré-alerte cyclonique est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de la dépression tropicale forte, entre ou se forme dans la zone d'observation météorologique intéressant la Nouvelle-Calédonie. La population est alors invitée à suivre l'évolution du phénomène, à prendre les mesures élémentaires de protection et à écouter attentivement les consignes diffusées.

**ALERTE 1** CYCLONE  
DANS MOINS DE 18H  
➔ **PRÉPAREZ-VOUS !**

L'alerte cyclonique de niveau 1 est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de la dépression tropicale forte, intéressera les territoires habités de la Nouvelle-Calédonie dans moins de 18 heures. L'alerte cyclonique implique l'arrêt progressif de toute activité professionnelle, scolaire ou commerciale à l'exception de celles concourant directement à la sécurité des populations ou au maintien de l'ordre public.

**ALERTE 2** CYCLONE  
DANS MOINS DE 6H  
➔ **PROTÉGEZ-VOUS !**

L'alerte cyclonique de niveau 2 est déclenchée lorsqu'un phénomène tropical, classé au moins au niveau de la dépression tropicale forte, intéressera les territoires habités de la Nouvelle-Calédonie dans moins de 6 heures. L'alerte cyclonique de niveau 2 implique l'interdiction totale de circuler, à l'exception des véhicules et des personnes concourant directement à la sécurité des populations ou du maintien de l'ordre.

Dès le déclenchement de l'alerte cyclonique de niveau 2, la population doit obligatoirement rester confinée à l'intérieur des habitations et des abris publics.

**PHASE DE SAUVEGARDE :**  
cyclone passé  
➔ *Restez vigilants !*

La phase de sauvegarde est déclenchée après le passage du phénomène cyclonique et concerne les communes placées précédemment en alerte cyclonique de niveau 2. La phase de sauvegarde indique que tout danger n'est pas encore écarté et que les services publics et privés sont à l'œuvre pour assurer le retour à une situation normale.

La population est invitée à limiter ses déplacements au strict nécessaire et à prendre garde aux dangers résiduels liés aux chutes éventuelles d'objets ou à la présence de conducteurs électriques tombés au sol.

## Consignes en cas de préalerte cyclonique :

- Suivre l'évolution du phénomène et écouter les consignes spécifiques à la situation, diffusées par les médias.
- Faire le plein de carburant des véhicules.
- Constituer une trousse de premiers secours.
- Renforcer les infrastructures des bâtiments (hauban, toiture...) en veillant à enlever tout objet pouvant devenir un projectile.
- Contrôler les systèmes d'évacuation d'eau pluviale (chéneaux, gouttières...).
- Élaguer les arbres à proximité des habitations.
- Réaliser un stockage d'eau minérale convenable, de denrées (aliments ne nécessitant pas forcément de cuisson) et divers matériels (bougies, outils, lampes, ruban adhésif, serpillières, seaux, radio, piles, médicaments...), le cas échéant dans des contenants étanches.
- Amarrer les embarcations dans les règles de l'art, le cas échéant en respect des consignes propres à chaque capitainerie.

## Consignes en cas de phase d'alerte cyclonique de niveau 1 :

- Faire le choix d'un hébergement de proximité en cas d'un trop grand éloignement du domicile ;
- Démontez les installations aériennes, échafaudages... ;
- Faire le plein de carburant des véhicules ;
- Mettre immédiatement les grues de chantier en position de sécurité ;
- Arrêter progressivement toute activité professionnelle qui ne concourt pas à une action de sécurité civile ;
- Contrôler les systèmes d'évacuation d'eau pluviale (chéneaux, gouttières...) ;
- Ne plus pratiquer d'activité nautique quelle que soit sa nature ;
- Rejoindre les lieux de résidence ;
- Si le domicile n'est pas une construction solide ou s'il est situé dans une zone menacée par la marée de tempête ou une inondation, gagner un abri sûr signalé par les services municipaux, faire part de ce choix aux voisins ou à la famille et s'y tenir ;
- Le cas échéant, débrancher le système de remplissage des citernes d'eau pluviale ;
- Abriter les animaux domestiques ;
- Poser du ruban adhésif sur les baies vitrées ;
- Mettre les documents personnels (papiers d'identité, carnets de vaccination...) à l'abri, hors d'atteinte de l'eau.

## Consignes en cas de phase d'alerte cyclonique de niveau 2 :

- Ne pas circuler à pied, à bicyclette ou avec tout moyen de locomotion motorisé ;
- Rester confiné à l'intérieur des habitations ou des abris publics mis à disposition par les mairies ;
- Veiller à s'éloigner des baies vitrées ;
- Occulter les ouvertures des habitations avec des volets ou, à défaut, des panneaux de bois cloués ;
- Repérer les endroits les plus résistants du local, s'y tenir et se protéger, si la situation se dégrade ;
- Surveiller la résistance de l'abri et de ses ouvrants en redoublant de vigilance la nuit ;
- Être attentif au risque d'inondation ;
- Être vigilant en permanence malgré des accalmies cycloniques ;
- Attendre impérativement la fin de l'alerte de niveau 2 pour sortir de son habitation.

## **Plus d'informations :**

La sécurité civile : <https://securite-civile.nc/>; La météo sur le site <http://meteo.nc/>; Service HSE de l'UNC (29 00 42 ou [hse@unc.nc](mailto:hse@unc.nc)).